



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026-020

**Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine - SMOYS**

Rapporteur :  
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :  
Le 18 mai 2026

Convocation :  
Le 20 mai 2026

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	25
Représentés	2
Votants	27

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 26 mai à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** L. AMIRI, C. BOUËTARD, S. BOULEY, M. CHEMLA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. PROVOTAL, M. QUEUNE, P. RAYMONDI, C. RENAUD, JP. RICAUD, A. SAMPERIZ, P. UTEGINE MWANA, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERTH, F. DHONDT, O. HUMEAU,

**Absents représentés :** A. DA ROCHA a donné pouvoir à I. LAFAYE, T. LEROUX a donné pouvoir à F. DHONDT.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°2021-026 en date du 28 juin 2021 relative à la Demande d'adhésion au SMOYS au titre de la compétence « Mobilité Electrique » définie comme compétence «relative aux Infrastructures de charges pour Véhicules Electriques et Hybrides Rechargeables (IRVE) »

**VU** la délibération 2026- 06 et la délibération 2026- 08 en date du 21 mars 2026 relatives à l'élection du Maire et des Adjoints ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a été renouvelé à la suite des élections municipales en date du 15 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la commune est adhérente au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine - SMOYS, compétence IRVE ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du SMOYS ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission plénière en date du 18 mai 2026

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉSIGNE** en qualité de délégué titulaire et suppléant, pour siéger au Comité syndical du SMOYS :

- Titulaire : Michaël CHEMLA
- Suppléant : Gilles FRAYSSE

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

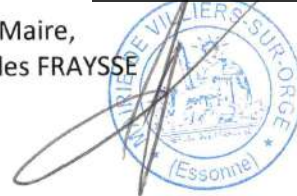
Villiers-sur-Orge, le 26 mai 2026

ID : 091-219106853-20260526-DL\_2026\_020-DE

S<sup>2</sup>LOW

Fait à Villiers-sur-Orge, le 26 mai 2026

Le Maire,  
Gilles FRAYSSE



*Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*